

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.156 B

**Programme territoire engagé transition écologique (TETE) :
demande de subvention auprès de l'ADEME**

LE 5 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_156B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.156 B**

Rapporteur : Jean REVEREAULT

PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME

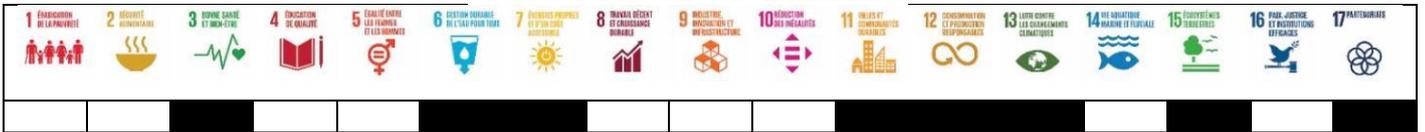
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : 2 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques

**Ambition : 203 décarbonation,
204 mobilité raisonnée,
206 gestion responsable des déchets**

Enjeux : Programme transversal à tous les enjeux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Santé environnement
ODD 6 : Gestion durable de l'eau
ODD 7 : Energies propres et accessibles
ODD 11 : Villes et communautés durables
ODD 12 : Consommation et production responsables
ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
ODD 15 : Gestion durable des forêts
ODD 17 : Cohérence des politiques, Partenariats multi-acteurs

L'ADEME a mis en place le programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) pour accompagner concrètement les services et les élus dans leur démarche territoriale de transition écologique. Il permet de planifier, piloter et mettre en œuvre de façon opérationnelle les actions de la collectivité, en tenant compte de ses besoins et spécificités, en cohérence avec les autres démarches existantes (Plan climat air énergie territorial [PCAET], Contrat de relance et de transition écologique [CRTE]...).

En 2024, 550 collectivités françaises sont engagées dans le programme dont plus de 400 établissements publics de coopération intercommunale, ce qui correspond à 37% du territoire national et 67% des habitants.

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite s'engager dans le Programme TETE avec une double intention :

- S'engager dans un processus d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques de transition écologique, en articulation étroite avec le PCAET de GrandAngoulême arrêté le 19 septembre 2024,
- Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air, d'énergie et d'économie circulaire à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_156B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

La mise en œuvre du programme TETE s'appuie notamment sur **deux référentiels thématiques** (*Air Energie Climat et Economie circulaire*) qui en constituent le cœur technique pour établir l'état des lieux de la collectivité :

- Le référentiel *Air Energie Climat*, composé de 61 actions réparties dans 6 domaines :
 1. Planification territoriale,
 2. Patrimoine de la collectivité,
 3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement,
 4. Mobilité,
 5. Organisation interne,
 6. Coopération, communication.

- Le référentiel *Economie circulaire*, composé de 21 actions réparties en 5 axes :
 1. Stratégie globale Économie circulaire
 2. Réduction, collecte et valorisation des déchets
 3. Piliers de l'économie circulaire
 4. Outils financiers du changement de comportement
 5. Coopération et engagement

Une plateforme numérique <https://www.territoiresentransitions.fr/> permet d'accéder aux référentiels, indicateurs, plan d'actions.

La complexité des référentiels (plus d'un millier d'items à renseigner) et l'exigence de la commission nationale du label nécessitent la mise en place d'une méthode de travail rigoureuse et transversale.

GrandAngoulême souhaite bénéficier de l'accompagnement sur 4 ans d'un conseiller agréé par l'ADEME qui l'aidera à réaliser un état des lieux détaillé, à renforcer sa politique de transition écologique, à suivre sa mise en œuvre, à saisir les données sur la plateforme numérique et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction auprès de la commission nationale du label. Cet accompagnement est financé à 80% par l'ADEME selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Etat des lieux Construction de la politique, mise en œuvre, suivi	35 100 €	Autofinancement (20%)	9 180,00 €
Labellisation (2 séquences de labellisation)	10 800 €	ADEME (80 %)	36 720,00 €
Total	45 900 €	Total	45 900 €

Avec un démarrage prévu en novembre 2024, une première labellisation de l'agglomération pourra, le cas échéant, être envisagée fin 2025.

Je vous propose :

D'APPOUVER l'engagement de GrandAngoulême dans le Programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique coordonné par l'ADEME.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le co-financement de l'ADEME pour l'accompagnement de GrandAngoulême par un conseiller agréé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_156B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_156B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024